



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

Jean Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#2
DÉCEMBRE 2024

PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

• Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'empportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

• Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

• Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas !

En cas d'anomalie, contactez Logista.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



C'EST UTILE
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements... **Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.**



EMBARRASSANTS ENCOMBRANTS

Besoin de faire de la place ou de changement ? Pensez à donner une seconde vie à votre canapé ou vos meubles qui peuvent être revalorisés en recyclerie. **Ne les abandonnez pas dans les parties communes, sur les trottoirs ou en pied d'immeuble : c'est interdit.**

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé, le **dépôt d'encombrants est interdit en pied de bâtiment et dans les conteneurs poubelle.**



Le stockage d'objets (poussettes, vélos, trottinettes, etc.) **dans les parties communes est également interdit** pour des raisons de sécurité.

Pour vous débarrasser de vos objets encombrants, vous pouvez les apporter dans les déchetteries les plus proches.



La déchèterie de Carvin se situe **rue Gutenberg** et vous accueille en semaine tous les jours **de 9h à 18h30 sauf le mardi et le dimanche de 9h à 12h30.**

Celle de Courrières vous accueille tous les jours **de 9h à 18h15 sauf le jeudi et le dimanche de 9h à 12h15, rue Pierre Brossolette.**

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, vous pouvez faire enlever vos objets encombrants à domicile. Contactez le 0 800 313 249 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h). Une date et un créneau horaire de rendez-vous vous seront proposés.

TOUS LES ANS, JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.

Pensez-y : le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.



VOTRE NOUVEAU RESPONSABLE D'AGENCE :
David Lefebvre



HORAIRE D'OUVERTURE DE VOTRE AGENCE :

102 rue Roger Salengro à Courrières

- lundi de 10h à 12h
- mardi de 10h à 12h (permanence conseillère sociale de 10h à 12h, permanence conseillère logement de 14h à 17h)
- mercredi de 10h à 12h
- jeudi de 16h à 18h



POINT DE CONTACT DE CARVIN RÉSIDENCE FLORÉAL

Nous vous accueillons le jeudi de 14h à 16h (permanence conseillère logement le 1^{er} jeudi du mois, permanence conseillère sociale le 3^e jeudi du mois)